



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt trois

Le : 3 Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET
date de la convocation du Conseil Municipal : 22/03/2023

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN — ANNIE THEPAUT —
MICHEL BAUVY — CHARLENE CAZAU — FREDERIC DUJARDIN — JEAN PIERRE
ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN —
JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — VALERIE
DELBOS GREGOIRE — LOÏC HERVOCHE — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO —
MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA — RAOUL ROUDET —
JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. AURICES — MME DELBOS GREGOIRE — M. HERVOCHE

PROCURATIONS :

M. ANTONIOLI AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

M. DECUPPER AYANT DONNE POUVOIR A MME THÉPAUT

MME NERIA AYANT DONNE POUVOIR A MME LIRIA

Madame Charlène CAZAU a été élue secrétaire,

OBJET
**Convention de
mandat tripartite
pour la réalisation
d'aménagements de
sécurité route de
Dangosse**

Des travaux de sécurisation doivent être effectués sur la RD 813 au lieu-dit « Dangosse » voie mitoyenne entre les communes de Colayrac-Saint Cirq et Foulayronnes.

Ces travaux consistent en la réalisation d'un passage piéton entre les deux arrêts de bus, protégé par trois îlots centraux et un marquage horizontal (zébra) pour réduire la largeur de la voie. Les travaux seront exécutés entre le PR 18+360 et le PR 18-405.

Ces travaux relevant des compétences simultanées des 2 communes et du Département et les communes souhaitant en confier la maîtrise d'ouvrage au syndicat, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée tripartite va être signée entre la commune de Colayrac-Saint Cirq, la commune de Foulayronnes et le Syndicat afin qu'il puisse porter le projet.

Le Syndicat Intercommunal de Voirie d'Agen-Centre étant désigné comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux, exécutera techniquement et financièrement la gestion des travaux dont le financement sera effectué sous forme de subvention par le Syndicat.

La commune de Colayrac-Saint Cirq maître d'ouvrage du projet auprès du Département s'engage à reverser au syndicat le montant des subventions qui serait attribué.

L'opération sera effectuée en une seule tranche technique. Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 13 170.00 € hors taxes, le coût des honoraires de maîtrise d'œuvre à 2 750.00 € hors taxes. Soit un coût total hors taxes de 15 920.00 € et TTC de 19 104.00 € dont :

- 50 % à la charge de Colayrac-Saint Cirq :	9 552.00 TTC
- 50 % à la charge de Foulayronnes :	9 552.00 TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat entre les communes de Colayrac-Saint Cirq et Foulayronnes et le Syndicat de Voirie d'Agen Centre (SIVAC) et tous les documents afférents pour la réalisation d'aménagements de sécurisation de la traversée de la RD 813 en agglomération au lieu-dit « Dangosse ».

2°) de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2023 aux chapitres des articles correspondants.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 3 avril 2023
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

La secrétaire de séance
Charlène CAZAU

